



**Centre de Formation Professionnelle des casinos**

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°11 75 53377 75 auprès du préfet de région d'Ile de France

# Membre du Comité de Direction

## Formation réglementation+LCB/FT





# FORMATION EXTERNE

## Qualifiante non certifiante

### Sommaire

Objectif(s).....	2
Publics et Pré-requis .....	2
Durée .....	3
Méthodes Pédagogiques.....	3
Programme .....	4
Moyens Pédagogiques .....	5
Moyens d'encadrement: .....	5
Dispositifs de suivi .....	5
Dispositif d'appréciation des résultats.....	6

# Objectif(s)

L'objectif d'une action de formation professionnelle correspond au but précis qu'elle se propose d'atteindre et vise une évolution des savoirs et des savoir-faire des bénéficiaires de l'action à partir de leurs connaissances, compétences, qualifications et besoins.

## **Bloc de compétences MCD :**

Formation réglementation +LCB/FT

### **Compétences techniques et fonctionnelles à acquérir:**

- Maîtriser les articles fondamentaux de la réglementation.
- Améliorer la prise de décision et optimiser l'encadrement des salles de jeux
- Mise en pratique des obligations réglementaires dans la lutte anti-blanchiment
- Gérer les relations opérationnelles avec TRACFIN
- Appréhender le principe de la déclaration de soupçon

## **Publics et Prérequis**

- Être âgé de 18 ans,
- Posséder un casier judiciaire vierge et être inscrit sur les listes électorales ou appartenir à un pays membre de l'Union européenne.
- Formation initiale :
  - Sans niveau spécifique
- Publics concernés :
  - Caissiers
  - Contrôleurs
  - Mécaniciens
  - Techniciens
  - Gestionnaires
- Capacité : 10 stagiaires

## Durée

L'action de formation sera d'une durée de 1 journée (7 heures).

## Méthodes Pédagogiques

Une méthode pédagogique décrit le moyen pédagogique adopté par le formateur pour favoriser l'apprentissage et atteindre son objectif pédagogique.

Dans le cadre de cette action de formation, le CFPC distingue 2 méthodes pédagogiques :

- Passive, expositive ou magistrale.
- Interrogative ou maïeutique,

Elles peuvent être pratiquées dans une séquence pédagogique, soit individualisée, soit en petits ou grands groupes avec ou sans la médiation d'outils pédagogiques.

### **1. Méthode passive, expositive ou magistrale :**

Le formateur maîtrise un contenu structuré et transmet ses connaissances sous forme d'exposé : c'est le cours magistral.

### **2. Méthode interrogative ou maïeutique :**

Le stagiaire est reconnu comme possédant des éléments de connaissance ou des représentations du contenu à acquérir. A l'aide d'un questionnement approprié, le formateur permet au stagiaire de construire ses connaissances par lui-même ou de faire des liens et de donner du sens à ces éléments épars.

# Programme

## Accueil des participants et présentation

### A- Le véritable « savoir être » du Membre du Comité de Direction

- Rappels fondamentaux / Rôles et missions
- Les autorités de tutelle
- L'établissement (confidentialité, management, encadrement)

### B- Cadre légal et réglementaire.

- Evaluation des connaissances des participants aux jeux de table et aux MAS
- Le cadre légal et réglementaire des jeux de casino
- Les obligations réglementaires tenant à la fonction de MCD
- La discrétion et la confidentialité
- Règles applicables aux jeux de contrepartie et de cercle

### C- Les points de la réglementation indispensable au quotidien.

- Présentation et explication des articles fondamentaux liés à la fonction  
Remise du « livret réglementaire pratique » aux participants

- 1- Une histoire récente et une nouvelle préoccupation des Etats
- 2- Le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
- 3- Le GAFI (Groupe d'Action Financière)
- 4- Trois phases distinctes dans les opérations de blanchiment :
  - a. Le placement
  - b. L'empilage
  - c. L'intégration
- 5- La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
- 6- Le cadre juridique de ces obligations

- 7- TRACFIN : cellule de renseignement financier nationale
- 8- Service Centrale des Courses et Jeux : autorité de contrôle
- 9- Obligation des casinos
- 10- Déclaration de soupçon

## Moyens Pédagogiques

- Salle de formation spécifique
- Séquences de formation "intégrée" réalisées en situation d'exploitation du casino.
- Supports pédagogiques et techniques sous format papier et informatique

## Moyens d'encadrement :

Nom : LEBRUN Patrick

## Dispositifs de suivi

- Feuilles de présence émargées par les stagiaires et le formateur,
- Questions orales ou écrites (QCM...),
- Mises en situation,
- Fiches d'évaluation,
- Compte rendu du formateur par module de formation.

# Dispositif d'appréciation des résultats

## 1. Les 3 niveaux de compétences retenus

Niveau	Compétences
A	<p><b>Les connaissances nécessaires à la maîtrise de la compétence sont très développées.</b> Le stagiaire sait utiliser de manière autonome sa compétence pour gérer toutes les situations. Il est reconnu comme expert dans ce domaine de compétences. Il est capable de former un collègue à l'acquisition ou au développement de la compétence en question.</p>
B	<p><b>Les connaissances nécessaires à la maîtrise de la compétence sont acquises.</b> Le stagiaire sait les utiliser, de manière autonome, dans des situations courantes. Le recours à la hiérarchie pour exercer la compétence reste ponctuel si la situation le nécessite.</p>
C	<p><b>Les bases élémentaires de la compétence sont acquises.</b> Le stagiaire sait les utiliser pour faire face à des situations simples. Dès que la situation se complexifie, il sollicite l'aide d'une personne maîtrisant la compétence en question.</p>

## 2. Le nombre de points attribués par niveau

Niveau A = 4 points	Niveau B = 2 points	Niveau C = 1 point
---------------------	---------------------	--------------------

## 3. Niveau de compétence requis à partir des critères d'évaluation déterminés

Compétences	Niveau	Nombre de points
Maîtriser les articles fondamentaux de la réglementation.		
Améliorer la prise de décision et optimiser l'encadrement des salles de Jeu		